



Le Président de la République avait annoncé durant la campagne électorale qu'il établirait en France un véritable dialogue social. Il a d'abord concrétisé cet engagement dès l'été 2012 ; le gouvernement réunissant alors, avec la Conférence Sociale, les partenaires sociaux. Il a poursuivi avec le Premier Ministre et le Ministre du Travail en incitant les partenaires sociaux à trouver un accord sur la flexibilisation et la sécurisation de l'emploi. Un Accord National Interprofessionnel (A.N.I.) étant intervenu le 11 janvier 2013, un projet de loi est soumis au Parlement.

Mais qu'en est-il de cet A.N.I. ?

Cet accord comprend 5 Titres fondamentaux : Créer de nouveaux droits pour les salariés, renforcer l'information des salariés sur les perspectives et les choix stratégiques de l'entreprise pour renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, donner aux entreprises les moyens de s'adapter aux problèmes conjoncturels et préserver l'emploi, développer l'emploi en adaptant la forme du contrat de travail à l'activité économique de l'entreprise, rationaliser les procédures de contentieux judiciaires.

Les syndicats signataires : la CFTD, la CGC et la CFTC soulignent des points de progrès forts : l'extension de la couverture santé à tous les salariés (cela veut dire 3, 5 millions de salariés protégés alors qu'aujourd'hui ils ne le sont pas), l'information et la consultation anticipée des Représentants du Personnel alors que bien des dossiers brûlants de fermeture de sites, de filiales montrent que des employeurs attendent la dernière seconde pour informer les salariés, la représentation du personnel dans les conseils d'administration d'entreprises, l'encadrement des temps partiels et des droits concernant l'assurance chômage.... Les syndicats non signataires : la CGT, F.O, en particulier, dénoncent au contraire une flexibilisation nettement accrue sans contreparties suffisantes. Notamment, selon eux, la facilitation des plans sociaux en cas d'accord avec les seuls syndicats majoritaires de l'entreprise, la simple homologation administrative de plans sociaux (ce qui va freiner d'autant les contestations devant les tribunaux), la possibilité de baisser les salaires en échange du maintien de l'emploi, les mutations internes « autoritaires » qui seraient facilitées.... A ces critiques se sont jointes des inquiétudes manifestées par des universitaires spécialistes du droit du travail ; en particulier sur la limitation du rôle des juges en cas de conflits Employeurs/Salariés lors d'une fermeture de sites.

Par ailleurs la FNMF est, de son côté, préoccupée par les clauses de désignation des complémentaires santé qui, en l'état, désavantageraient les mutuelles santé.

Quelle est la position du PRG ?

« Nous ne sommes pas des greffiers, mais nous sommes des garants », a estimé, devant la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, Michel Sapin, Ministre du travail, tout en ayant déjà appelé à plusieurs reprises à « respecter l'équilibre du texte » lorsqu'il sera débattu à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Le Bureau National du PRG, tout en étant à l'écoute des analyses des syndicats de salariés non signataires qui ont pointé du doigt des risques de mutation du droit du travail, a décidé de soutenir la transposition de l'A.N.I. au Parlement. En émettant clairement le souhait qu'elle soit l'occasion pour les entreprises de reprendre le chemin de la création d'activités et d'emplois. Ce texte ne devant pas être adopté pour favoriser des « effets d'aubaine » mais bien pour faciliter la relance de la croissance. Un suivi de son application sera, notamment de ce point de vue, indispensable, par les signataires ou mieux encore le CESE. Une attention renouvelée devant être portée tant à une évolution du droit quant à la nécessaire protection sociale des salariés tout au long de la vie professionnelle qu'à des mesures favorisant le dynamisme économique.

Conscient des chances nouvelles mais aussi des problèmes -que ce type de démarche mêlant dialogue social et législation venant solenniser celle-ci- provoque le PRG va s'entretenir dans les semaines et mois à venir avec les différents partenaires sociaux : syndicats de salariés, employeurs des secteurs privés, de l'Economie Sociale et publics.